



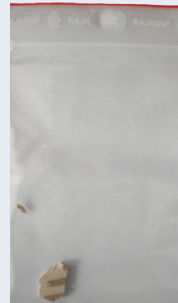
Le conditionnement de vos échantillons

Ces 3 points sont essentiels pour garantir la **conformité** de vos échantillons de matériaux et de produits du bâti et permettre leur mise en analyse.

Le conditionnement



Conformément à la norme NFX 46-020, le conditionnement individuel sous **double ensachage étanche à l'air est obligatoire**.
Taille minimale des sachets : 8 cm x 12cm.



- Pas de double ensachage.
- Pas d'étanchéité si le sachet est fermé par un nœud, par du scotch ou par des agrafes ou si l'échantillon est dans une enveloppe ou dans de l'aluminium.

L'identification



Identification claire de l'échantillon au marqueur indélébile. Triez et regroupez les sachets dans l'ordre du bon de commande par dizaine maximum avec des élastiques.



- Absence de numérotation.
- Identification peu lisible.

Les quantités minimales

Un document dédié est disponible sur notre site internet. Consultez le en ligne à l'adresse : http://www.eurofins.fr/media/11707263/gp_a5_quantites_minimales.pdf



Le prélèvement est conforme et l'échantillon part en analyse.



Le prélèvement n'est pas conforme, **une remarque est ajoutée sur le rapport d'analyse et le reconditionnement sera facturé 5 € HT par échantillon.**